

Département de la Haute-Savoie



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N° 2023-356

Objet : Arrêté portant délégation de signature de M. Le Maire à la Directrice Générale des Services, Mme Charlotte MATHELON

Le Maire,

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services,

# ARRETE

### Article 1

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :  
Madame Charlotte MATHELON, Directrice Générale des Services, pour les actes suivants :

- Des documents ayant trait à l'organisation du personnel communal
- Transmission des actes en Préfecture via la plateforme de dématérialisation
- Les bons de commande jusqu'à hauteur de 500€ TTC.
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- Légalisation des signatures
- Certification exécutoire des actes réglementaires et notamment les notifications et publications.
- Signature des bordereaux d'envoi

### Article 2

La signature par Madame Charlotte MATHELON des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

### Article 3

Monsieur Le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Doussard et copie en sera adressée à Monsieur le préfet.

Notification reçue le : 21/11/2023.

Signature :

Fait à DOUSSARD, le 20 novembre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat le :



Le Maire,

Marielle JULIEN